

# **Le mouton en Wallonie :** un secteur en plein boom



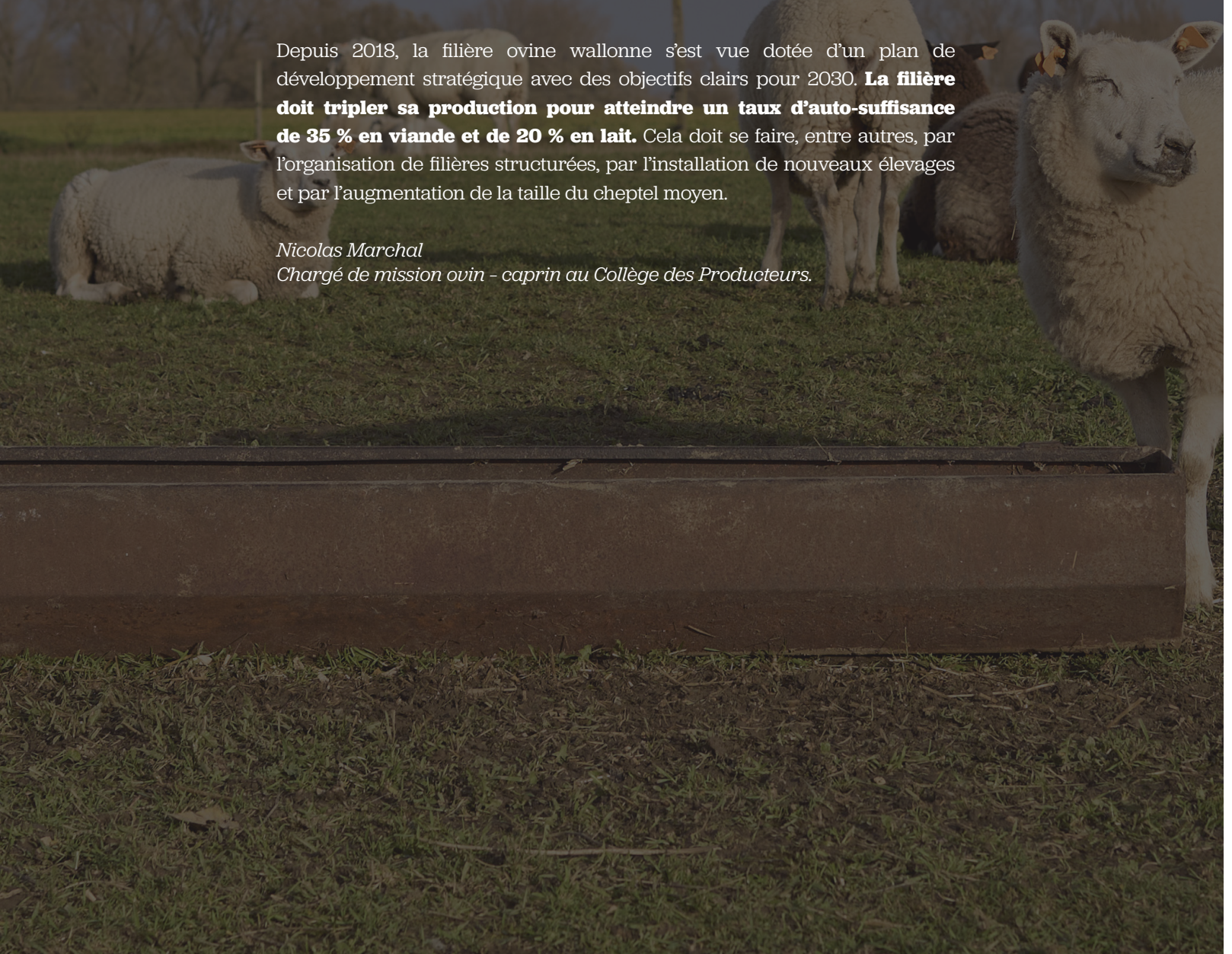
# Le mouton en Wallonie : un secteur en plein boom.

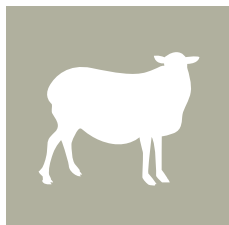
L'élevage ovin a le vent en poupe depuis quelques années. C'est le bruit qui court dans les campagnes, mais est-ce vrai ? Quels sont les indicateurs qui peuvent soutenir cette rumeur ? Est-ce qu'il y a encore de la place pour de nouveaux éleveurs ou le marché est déjà saturé ? Quels sont les objectifs de la filière à l'avenir ?

Depuis 2018, la filière ovine wallonne s'est vue dotée d'un plan de développement stratégique avec des objectifs clairs pour 2030. **La filière doit tripler sa production pour atteindre un taux d'auto-suffisance de 35 % en viande et de 20 % en lait.** Cela doit se faire, entre autres, par l'organisation de filières structurées, par l'installation de nouveaux élevages et par l'augmentation de la taille du cheptel moyen.

*Nicolas Marchal*

*Chargé de mission ovin - caprin au Collège des Producteurs.*





# TABLE des matières

Evolution de la production ovine depuis 2015 04

La production viande reste majoritaire ! 06

Caractérisation des élevages wallons 07

Situation des abattages ovins en Belgique et dans ses régions 10

Etat de la consommation et son évolution sur la dernière décennie 12

Quel futur pour la filière ? 14

# EVOLUTION DE LA PRODUCTION OVINE DEPUIS 2015

L'engouement relevé en 2018 lors de la sortie du plan de développement stratégique se confirme. L'élevage ovin attire, mais pas n'importe qui. Des professionnels !

Le cheptel total de brebis reproductrices s'est renforcé entre 2015 et 2022 de 16 920 têtes. Mais le nombre de brebis détenues par les éleveurs professionnels a suivi une trajectoire plus forte encore avec 17 285 femelles supplémentaires.

Comment cela est-ce possible ? Les éleveurs professionnels sont les détenteurs d'au moins 30 femelles, de plus de 6 mois. Ces éleveurs se sont développés tandis que le cheptel détenu par les hobbyistes a diminué, sur la même période, de 365 femelles. C'est un premier indice de la professionnalisation du cheptel.

L'évolution du nombre de brebis est positive chez les éleveurs professionnels avec un gain d'environ 2 500 reproductrices par an. Cette augmentation est continue sur la période de référence, 2015 – 2022. Le graphique 1 montre cette évolution des femelles de plus de 6 mois chez les éleveurs de plus de 30 brebis.

En moyenne sur la période de référence, ce sont 24 nouveaux élevages professionnels qui se sont installés chaque année. Ce sont donc 152 troupeaux professionnels en plus sur la région, passant le total de 435 à 587. La principale voie d'entrée dans l'élevage professionnel est l'élevage hobbyiste. Peu de nouveaux éleveurs professionnels commencent avec des grandes troupes directement. Dans la majorité des cas, ce sont des troupeaux qui commencent avec 10 – 15 mères et qui évoluent au cours du temps vers de plus grands cheptels. Ce modèle est certes plus lent, mais certainement à conseiller aux nouveaux éleveurs. Cela n'engage pas de grosses dépenses et laisse la possibilité d'essayer l'élevage avant de se lancer à plus grande échelle.

La taille moyenne du cheptel des professionnels suit la même tendance. Un élevage possédait 89 brebis en moyenne en 2015 pour atteindre les 95 brebis l'année dernière. Cette augmentation des troupes démontre l'attrait de l'élevage ovin pour tous ceux qui s'installent et ceux déjà en place. Tous les éleveurs investissent dans l'augmentation de la production. Le tableau 1 présente le nombre d'éleveurs et de brebis par catégorie de taille de cheptel en 2015 et 2022 ainsi que la croissance de chacune de ces catégories.

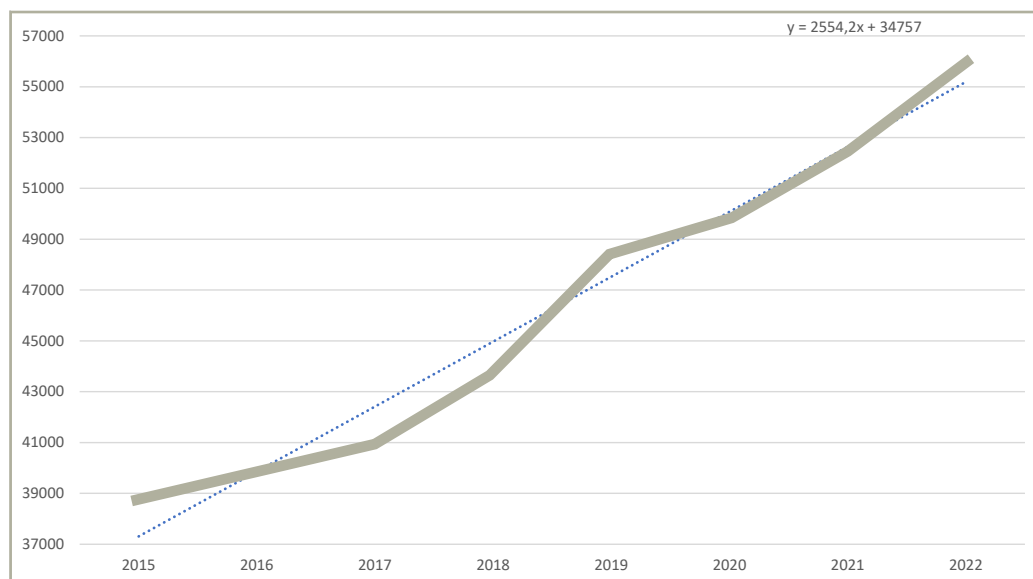


Figure 1 : Evolution du nombre de brebis détenues par des professionnels sur la période de référence

	2015		2022		Croissance en relatif	
	Eleveurs (nombre de troupeaux)	Brebis (+ 6 mois)	Eleveurs (nombre de troupeaux)	Brebis (+ 6 mois)	Eleveurs (nombre de troupeaux)	Brebis (+ 6 mois)
01 – 09	4 457	16 868	4 256	15 489	- 4,5 %	- 8,1 %
10 – 29	890	13 750	916	14 764	+ 2,9 %	+ 7,4 %
30 – 49	194	7 282	238	8 904	+ 22,6 %	+ 22,3 %
50 – 99	142	9 739	208	14 108	+ 46,5 %	+ 44,9 %
100 – 199	63	8 529	88	12 338	+ 39,7 %	+ 44,7 %
200 et +	36	13 131	53	20 616	+ 47,2 %	+ 57 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 782</b>	<b>69 299</b>	<b>5 759</b>	<b>86 219</b>	<b>- 0,4 %</b>	<b>+ 24,4 %</b>
<b>TOTAL professionnel</b>	<b>435</b>	<b>38 681</b>	<b>587</b>	<b>55 966</b>	<b>+ 34,9 %</b>	<b>+ 44,7 %</b>

Tableau 1 : distribution du nombre d'élevage et de brebis en fonction de la taille du cheptel ainsi que l'évolution entre 2015 et 2022.

La professionnalisation du cheptel est donc bien en place. Il y a de plus en plus de moutons en Wallonie. Cependant, cela ne se traduit pas par une augmentation du nombre total de cheptels (-0,4 %) mais par une augmentation du nombre de cheptels professionnels (+34,9 %).

## LA PRODUCTION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE SE PORTE BIEN.

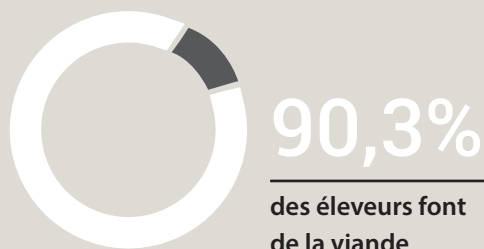
En Wallonie se trouvait, en 2022, 25 833 ovins détenus par 223 éleveurs possédant au moins 10 moutons. La distinction entre les ovins et les brebis n'étant pas faite totalement et les données disponibles n'étant pas toutes récoltées de la même façon, il n'est pas possible de comparer complètement les données.

Cependant, la croissance du nombre d'ovins sous certification Agriculture Biologique est semblable à la croissance totale. Il y a près de 10 000 ovins bio en plus sur la période de référence 2015 – 2022.

Il y a donc environ 20 % du cheptel de reproductrices wallonnes qui est certifié. Cette proportion se maintient avec la croissance de la production. C'est donc bon signe pour le secteur. Il n'est quand même pas souhaitable d'augmenter plus vite la proportion de moutons en agriculture biologique sous peine de déséquilibrer les marchés et d'arriver aux déclassements de carcasses en conventionnel.

# LA PRODUCTION DE VIANDE RESTE MAJORITAIRE !

La production viandeuse en Wallonie représente 90,1 % des femelles détenues par des éleveurs professionnels. Dans ces éleveurs, 90,3 % font de la viande. C'est donc la production majoritaire en Wallonie largement devant les autres spéculations.



Cela peut s'attribuer au fait que la production viandeuse est plus facilement accessible aux éleveurs double actif. Le temps d'astreinte est plus faible pour cette spéculation alimentaire. Le développement de filières organisées et structurées pour la viande permet également de favoriser ce type d'élevage.

Le lait qui est la seconde production alimentaire des moutons ne représente que 6,8 % des reproductrices et 4,4 % des détenteurs professionnels. Il y a donc en Wallonie plus d'éleveurs professionnels dont le but n'est pas la production alimentaire que de producteurs dont le but est de produire du lait. Fort heureusement, les producteurs de lait détiennent globalement plus de brebis.

En 2022,		Viande	Lait	Sans consommation
En nombre absolu	Eleveurs (nombre de troupeaux)	530	26	31
	Brebis (+ 6 mois)	50 403	3 823	1740
En relatif (%)	Eleveurs (nombre de troupeaux)	90,3 %	4,4 %	5,3 %
	Brebis (+ 6 mois)	90,1 %	6,8 %	3,1 %

Tableau 2 : distribution du nombre d'élevage et de brebis professionnelles en fonction de l'orientation de leur production en 2022

La différence entre la non-production et le lait peut en partie s'expliquer par l'absence complète de collecte de lait. Les éleveurs doivent donc souvent transformer eux-mêmes leur lait ou conclure des partenariats directs avec des fromagers. Il est nettement plus complexe et astreignant de devoir traire et transformer son lait pour en vendre les produits que de pouvoir se concentrer sur la production et la zootechnie en envoyant le lait vers l'aval de la filière. Ces éleveurs laitiers font souvent l'ensemble des métiers de la filière.

Tandis que la non-production est facilement accessible puisque le foncier se limite à des réserves naturelles et de l'entretien de paysage. Les performances zootechniques n'étant pas un facteur de revenu, le temps d'astreinte n'en est qu'encore plus limité. Le revenu dans ce cas dépend d'autres choses que de la production ovine en tant que tel. Il est à noter tout de même que même l'entretien des paysages peu être productif pour le secteur alimentaire.

# CARACTÉRISATION DES ÉLEVAGES WALLONS

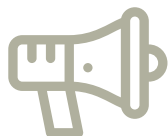


L'ÂGE MOYEN EST DE 49 ANS

**La production ovine attire des jeunes. Cette caractéristique est typique de l'élevage ovin. L'âge médian en agriculture est de 58 ans, soit près de 10 ans en plus que les bergers wallons. Le mouton, est-il une porte d'entrée en agriculture ?**

L'ensemble de ces facteurs poussent de plus en plus d'éleveurs à rejoindre la spéculation. Et par chance ceux-ci sont jeunes et très qualifiés en agriculture pour la plupart d'entre eux.

L'âge moyen de nos éleveurs permet donc de voir l'avenir plus sereinement que d'autres spéculations agricoles. Les moutons attirent plus de bergers chaque année et ceux-ci sont jeunes pour assurer la relève et la pérennisation de la production sur de nombreuses années. Espérons-le.



LES OVINS PRÉSENTENT DE NOMBREUX AVANTAGES QUI PERMETTENT À DES JEUNES D'INSTALLER CETTE SPÉCULATION DANS LEUR EXPLOITATION.

1. Les moutons demandent peu d'espace en bâtiment et d'investissements en matériel dans un premier temps. Ils peuvent utiliser une partie du parc de machine déjà présent pour d'autres ateliers de ruminants.
2. Des filières s'organisent et peuvent acheter les agneaux produits. À la seule condition, que ceux-ci correspondent aux exigences des marchés.
3. La PAC offre une aide couplée au secteur ovin. Cela permet d'améliorer le revenu des éleveurs dans cette spéculation où la rentabilité peut vite être mise à mal.
4. Cette espèce peut se rendre sur de nouveaux types de parcelles (pâturage d'entretien de superficies non-agricoles, couverts végétaux d'intercultures, nettoyage des parcelles de bovins en hiver, agrivoltaïsme, entretien de vignes et vergers, déprimage des céréales d'hiver, etc.). Ce qui rend l'accès au foncier légèrement plus facile.
5. L'offre en accompagnement technique s'étoffe (suivi parasitaire, ambiance des bâtiments, encadrement d'Élévéo, recherches, etc.).
6. La spéculation est mieux représentée dans les formations des futurs agriculteurs (cours A et B, ovinpiades, journées techniques en école, etc.).
7. Le manque global d'agneaux locaux sur nos marchés. La production est largement déficitaire. Ce qui laisse de la place aux productions locales peu importe les circuits (courts, longs, qualités différenciées, etc.).

## LES MOUTONS SONT LIÉS AUX RÉGIONS HERBAGÈRES

Les ovins sont des ruminants par conséquent la majorité de leur ration est du fourrage grossier. La répartition géographique des élevages démontre qu'en Wallonie les moutons sont liés intrinsèquement à l'herbe. Le Luxembourg représente 33 % des brebis et 26 % des élevages professionnels. C'est de loin la province la plus moutonnaire.

La province de Namur effectue la plus belle progression sur la période de référence (2015 – 2022) avec une augmentation de 5 500 brebis. Grâce à cela, la province prend la deuxième place du podium qui est complétée par la province du Hainaut avec 200 brebis de plus que la province de Liège. C'est la province où le cheptel a progressé le moins vite. Ce qui lui fait perdre 2 niveaux passant de la seconde à la 4ème place. Ces changements sont visibles dans la figure 2.

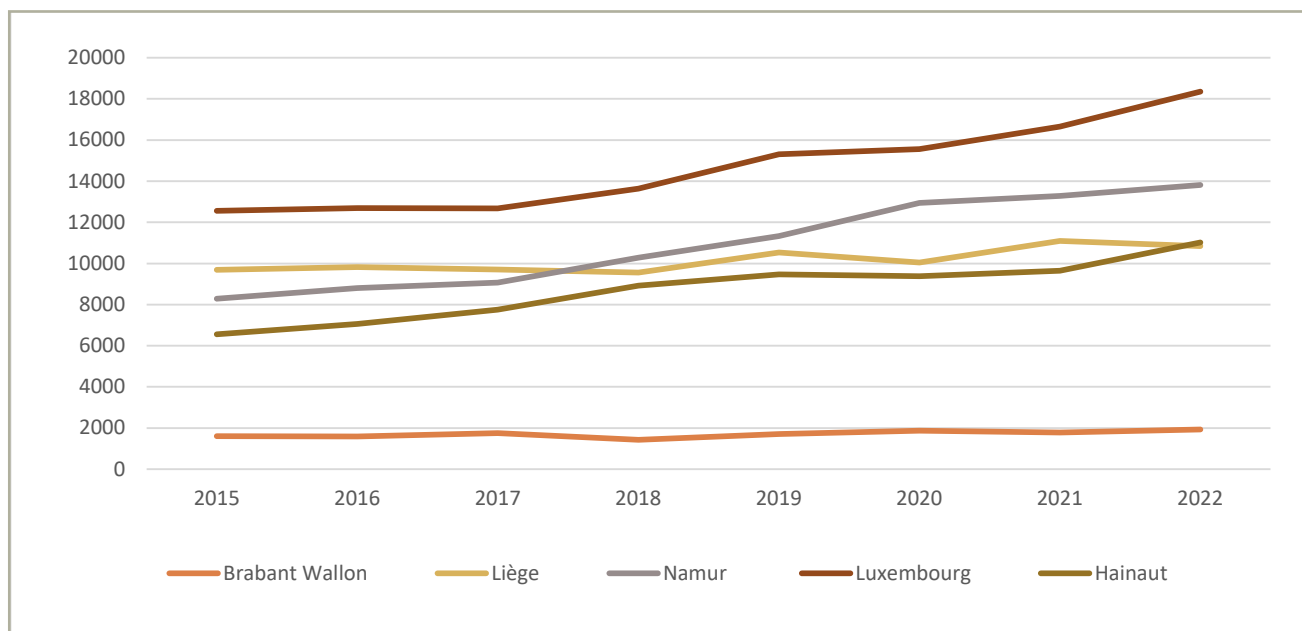


Figure 2 : évolution annuelle de la répartition géographique des brebis détenues par les professionnels au cours de la période de références 2015 - 2022.





La figure 3 montre la répartition des brebis en fonction des provinces en 2022. Malgré les nouvelles pratiques qui se développent depuis quelques années, comme le

pâturage des couverts végétaux d'interculture, les ovins restent liés aux provinces plus largement enherbées qu'aux régions de grandes cultures.

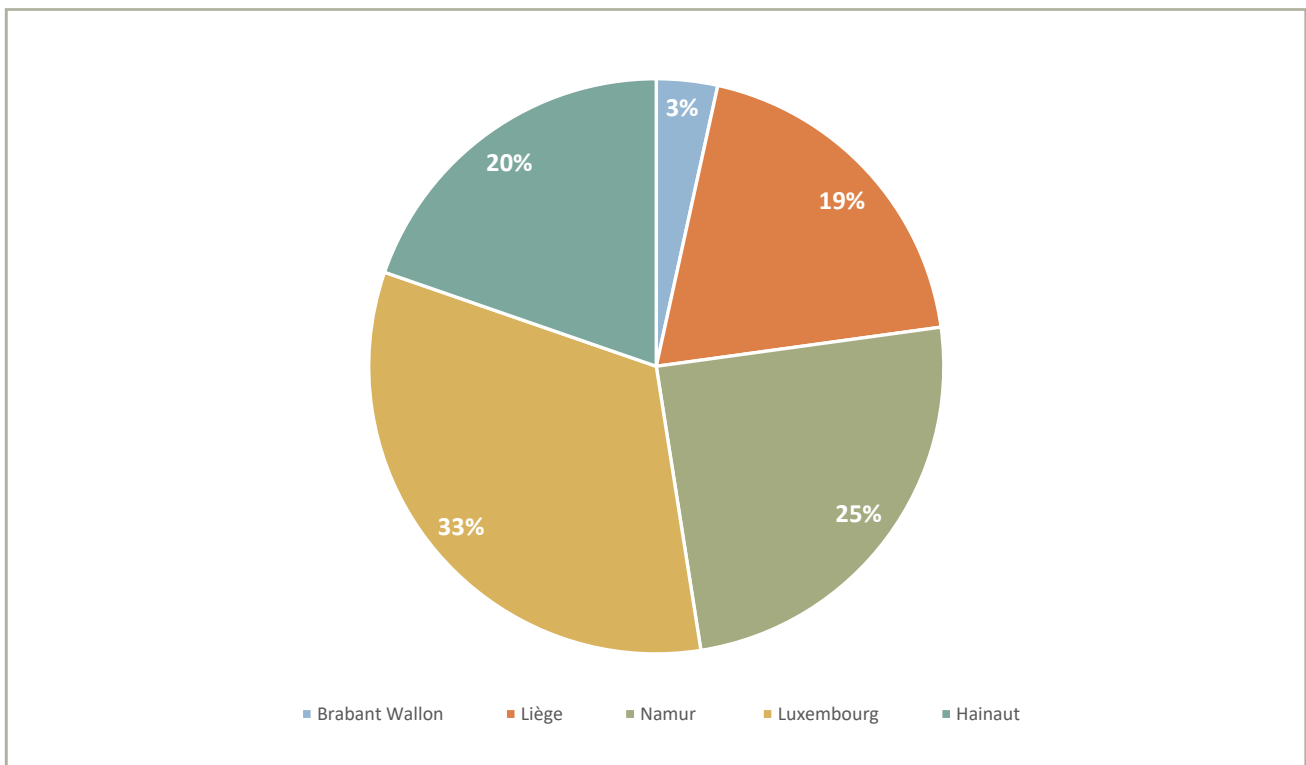


Figure 3 : répartition géographiques des femelles de plus de 6 mois détenues par des professionnels

# SITUATION DES ABATTAGES OVINS EN BELGIQUE ET DANS SES RÉGIONS

**Par le passé, les agneaux étaient peu valorisés sur le territoire wallon. Les abattoirs flamands étaient plus compétitifs et les éleveurs wallons préféraient le prix et la qualité de l'abattage à la proximité. Cependant, le contexte économique et réglementaire a évolué. Les abattoirs flamands se sont raréfiés et les abattages wallons se sont renforcés ces dernières années. Pour 2022, la tendance est à la stabilisation des volumes d'abattages wallons mais 2023 a déjà réservé des surprises avec la fermeture d'un outil d'abattage ovine.**

## LES ABATTOIRS FLAMANDS ET BRUXELLOIS

L'année de départ dans ce cas est 2016. A ce moment-là, le nord du pays ne comptait pas moins de 19 abattoirs qui traitaient des ovins. Cette année-là pas moins de 127 499 moutons ont été abattus en Flandre. C'était avant l'obligation d'abattage avec étourdissement. Les marchés Halal et Casher étaient encore disponibles pour ces outils. Pour se permettre des niveaux d'abattages aussi élevés, les usines flamandes importaient des moutons des Pays-Bas. Ceux-ci étaient uniquement abattus en Belgique mais nés et élevés en Hollande. La réduction de ces importations d'animaux vivants est flagrante suite à l'interdiction de l'abattage rituel. En 2018, 1150 tonnes équivalent carcasse (téc.) d'ovins-caprins sont importées en Belgique. Pour l'année 2019, ce ne sont plus que 670 téc. qui sont importées. Soit en un an une diminution de 42% des animaux vivants importés en Belgique. Cela ne s'est jamais remis complètement même si en 2022, ce sont tout de même 770 téc. qui ont été importées vivantes. Le déclin des abattages et du nombre d'abattoirs s'était déjà enclenché avant la fin de l'abattage sans étourdissement. Mais cette réglementation marque un tournant dans la répartition des abattages belges. L'abattage sans étourdissement a été interdit en Flandre depuis le 1er janvier 2019. Il ne l'est toujours pas en région bruxelloise. L'abattage rituel maintenu à Bruxelles leur a permis de récupérer plus de 4 000 abattages d'ovins dès 2020 et de maintenir ces volumes aujourd'hui. L'interdiction flamande est marquée par une chute de 30 000 abattages et la fermeture directe de 3 outils. Les figures 4 et 5 représentent respectivement les abattages d'ovins en volumes (nombre de têtes) et l'évolution du nombre d'outils par régions.

## LES ABATTAGES EN WALLONIE

Aucun des abattoirs wallons ne possèdent de chaîne spécifique aux petits ruminants. Les abattages se déroulent soit sur des chaînes dédiées aux bovins soit aux porcs. Le développement de 2 chaînes dédiées aux ovins en Wallonie est un des objectifs stratégiques de la filière ovine.

Toutefois, il est à noter qu'avec le développement des filières viandeuses locales, les abattages se sont développés. Cependant, une partie de cette croissance est due aux mouvements réglementaires liés aux abattages sans étourdissements. La fin des abattages rituels en Flandre est effective depuis le 1er janvier 2019. La Wallonie ne l'a mise en place que le 1er septembre 2019. Ce délai a motivé certains abatteurs à descendre au sud du pays pour continuer leurs abattages sans étourdissement. Malgré la mise en place de l'interdiction, ils sont toujours présents sur notre territoire.

Sur la figure 4, l'augmentation rapide de 2019 représente majoritairement les évolutions réglementaires. La croissance des abattages de 2020 à 2022 représente la progression des filières locales.



## LES ABATTAGES BELGES

En conclusion, sur la période 2016 – 2022, les abattages belges se sont tassés de 32,3% avec une perte de 45 800 abattages. Mais la répartition est différente selon les régions. Un effondrement en Flandre avec une chute de 81,8% soit 82 100 têtes en moins et une croissance de 213% soit une multiplication par plus de 3 en Wallonie passant de 14 500 à 45 600. La même situation à Bruxelles avec une croissance de 39,5% soit un gain de 5 200 têtes.

Ces mouvements sont le fruit :

1. D'évolutions législatives redistribuant les flux d'importation avec moins d'animaux vifs importés des Pays-Bas pour plus de carcasses certifiées pour les abattages rituels.
2. Du renforcement de la production wallonne utilisant les outils locaux.
3. De la concentration des outils d'abattages visible même dans les autres filières viandeuses.

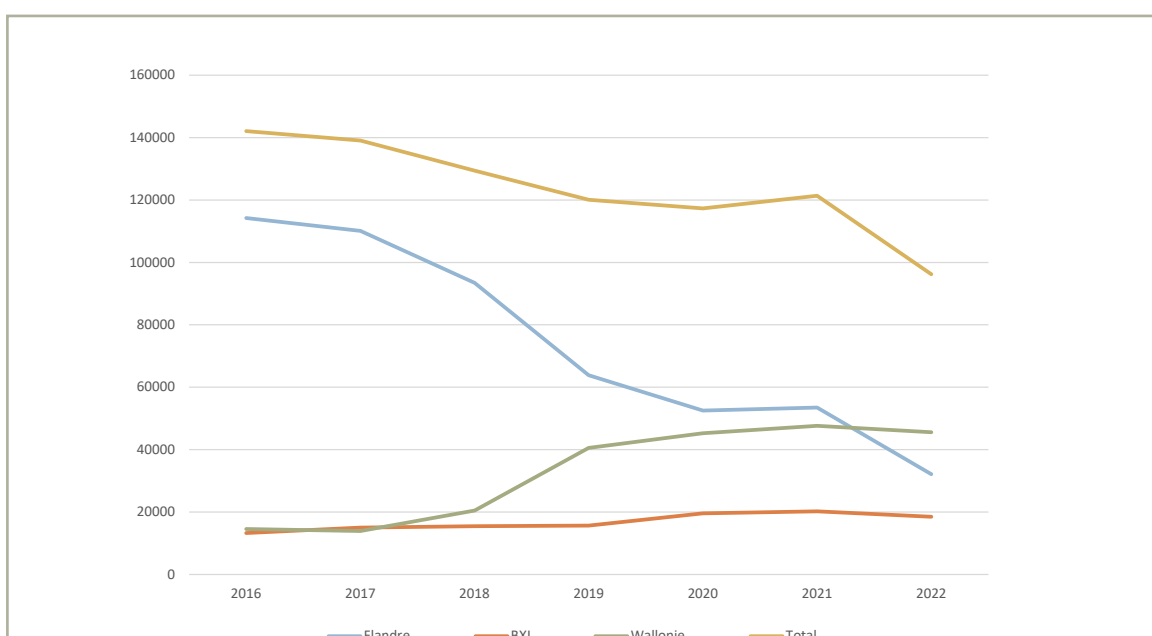


Figure 4 : évolution des volumes d'abattages ovins par région de 2016 à 2022.

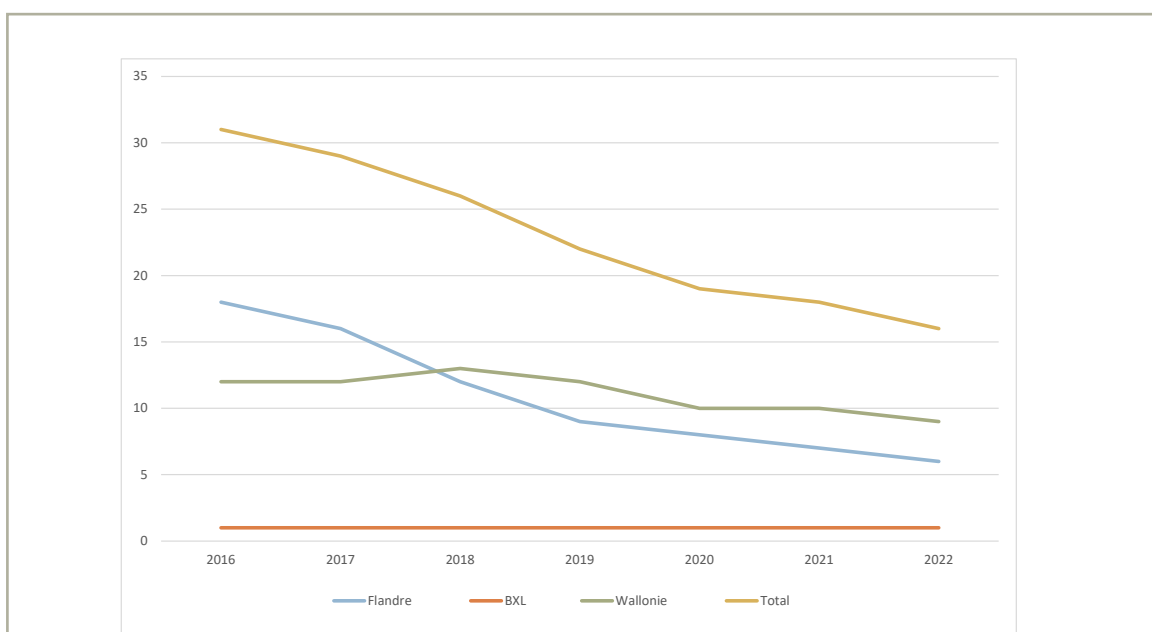


Figure 5 : évolution du nombre d'abattoir en fonction des régions de 2016 à 2022.

# ETAT DE LA CONSOMMATION ET SON ÉVOLUTION

## LA CONSOMMATION

Une fois que les agneaux sont produits et abattus, il faut qu'ils se vendent. Et pour ce faire, le seul juge en la matière reste et restera le consommateur. Les éleveurs doivent donc produire des animaux dont les standards sont ceux attendus par ces consommateurs. Les abatteurs et découpeurs doivent sublimer les produits pour les rendre le plus attractif possible.

La consommation n'est pas maîtrisable à priori mais on peut analyser ses résultats à postériori. Au niveau européen, la consommation mesurée est de 1,43 kg équivalent carcasse par habitant. L'Union Européenne (UE) n'est également pas autosuffisante en viande ovine. Le taux d'autoapprovisionnement de l'UE était de 83 % en 2022.

Il y a de grandes différences au sein de l'UE : la France consommait l'année dernière 2,3 kg éq. carc., l'Irlande était à 3,3kg éq. carc. tandis que les hollandais, les allemands et les danois dégustent respectivement 1,0 ; 0,8 et 0,7 kg. éq. carc. Dans le monde, certains pays sont de grands consommateurs. Les Anglais consomment environ 4kg éq. carc. tout comme la Chine, premier troupeau mondial en nombre de tête à 326 millions, et également le premier importateur.

Les belges ont mangé 1,17kg éq. carc. La consommation locale est donc sous la moyenne européenne. Le belge n'est pas un grand consommateur de viande ovine comme il n'est pas un grand producteur. Il y a une marge progression mais un repli est également envisageable. En 2021, la consommation apparente était de 1,01 kg éq. cac. C'était la consommation la plus faible des 10 dernières années.



Rien n'est donc acquis.

Sur un pas de temps plus long, la consommation est en légère décroissance d'une trentaine de gramme par habitant et par an. Depuis 2010, c'est donc plus de 3000T éq. carc. qui sont consommées en moins par an en Belgique. Cela représente l'équivalent de 60 000 agneaux par an. La figure 6 représente la consommation apparente en viande ovine et caprine des belges. Cette consommation agglomérée est surtout pilotée par la consommation de viande ovine. Les abattages de caprins ne représentent que 20 % des abattages agglomérés des 2 espèces et en moyenne un caprin est 50% plus léger qu'un ovin en poids carcasse. Les chevreaux pesant 5 à 6 kg abattus contre des agneaux à 20kg. Les animaux adultes abattus des 2 espèces confondues sont environ du même poids carcasse.

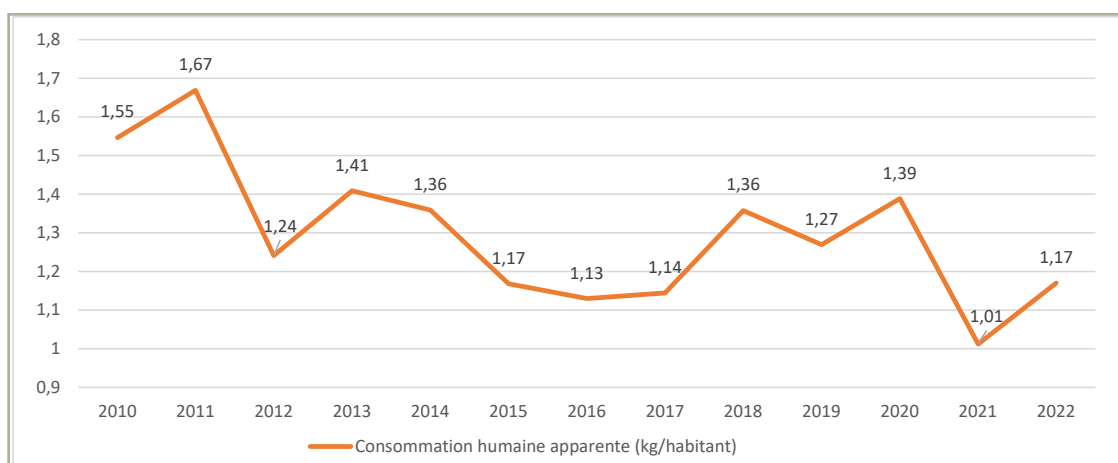


Figure 6 : consommation humaine apparente en kg équivalent carcasse par habitant

## LE TAUX D'AUTO-APPROVISIONNEMENT, UN COUP DANS LA CROISSANCE ?

Le taux d'auto-alimentation est fonction de 2 paramètres :

- Au numérateur, la production nationale
- Au dénominateur, la consommation nationale

Comme présenté, la production du sud du pays se développe. Mais au nord, le cheptel s'érode avec une diminution de 2% des ovins depuis 2016. Malgré tout, les données nationales sont très influencées par le cheptel flamand puisqu'il est toujours plus important avec 20 000 ovins en plus. Il y a donc eu entre 2021 et 2022 une diminution importante de la production indigène belge malgré la poursuite de la croissance de la production wallonne.

La consommation s'est renforcée de 160 g par habitant entre 2021 et 2022. Ce qui augmente les besoins en viande et donc diminue l'importance de la production nationale dans les besoins totaux. Il a fallu recourir aux importations pour corriger cela.

Ces 2 facteurs expliquent le passage d'un taux d'autosuffisance de 21,5% à 13,9% entre 2021 et 2022.

Ce sont uniquement ces 2 paramètres consommations et productions qui ont variés dans le temps pour donner la figure 7 qui représente le taux d'auto-alimentation de la Belgique en viande ovine et caprine. Ce taux croît en moyenne de 1,27 % par an. Cela montre un renforcement de la production nationale couplé à l'érosion lente mais continue de la consommation intérieure.

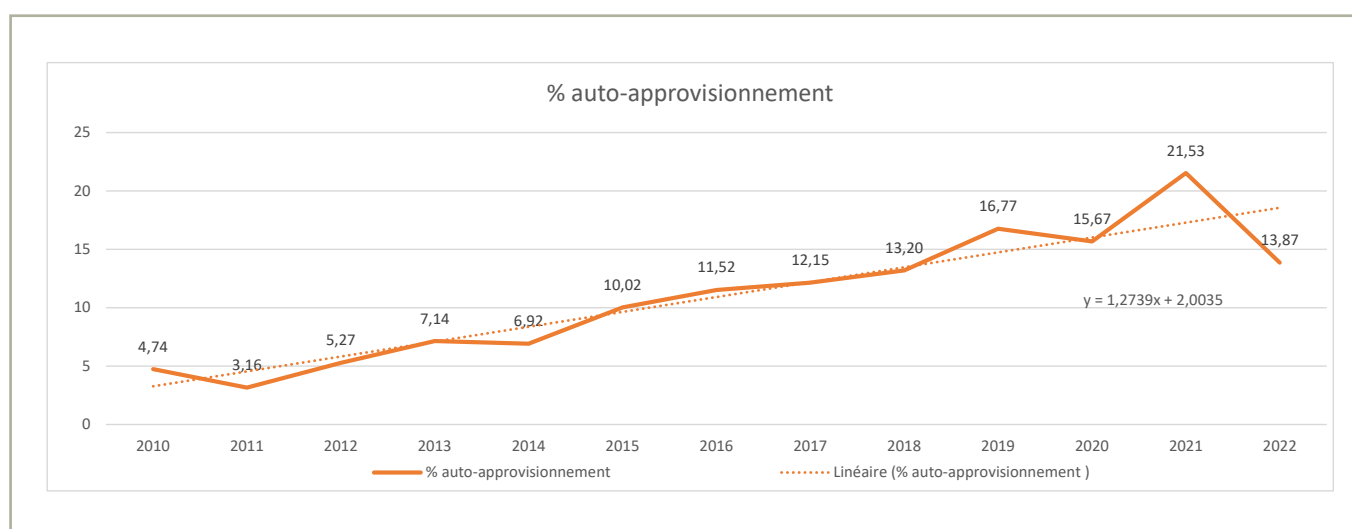


Figure 7 : évolution du taux d'auto-alimentation de la Belgique depuis 2010.

# QUEL FUTUR POUR LA FILIÈRE ?

---

**L'objectif principal de la filière ovine wallonne reste de multiplier par 3 la production de 2015 pour 2030. Cela se fera comme prévu par la formation des éleveurs mais également du reste de la filière comme les tondeurs, les abatteurs, les découpeurs, la diversification bovin - ovin, par l'amélioration des structures de l'aval de la filière, par l'organisation de filières de commercialisation, par le maintien d'un encadrement technique suffisant, etc.**



La filière n'est pas en reste concernant les défis d'avenir. Le loup est une menace majeure pour le développement de la filière et pour son acceptation par la population. L'accès au foncier n'est pas une problématique uniquement réservée aux bergers mais les limite eux aussi. Le manque de valorisation des co-produits de l'élevage comme la laine, le cuir, la lanoline, le 5ème quartier, etc. est un frein au développement de revenus pour les éleveurs. L'érosion des outils d'abattages augmente les temps de trajets des animaux vifs. Enfin, les évolutions législatives peuvent ruiner, en quelques mois, les efforts accomplis depuis de nombreuses années. Une attention permanente pour l'ensemble de ces sujets est à maintenir pour pouvoir continuer de dire que les ovins attirent des jeunes en agriculture et nourrissent localement les populations.

Le chemin parcouru est déjà impressionnant. Mais ce n'est que le début de cette longue aventure du développement de la filière ovine. Le travail est là, il ne reste plus qu'à l'accomplir pour souhaitons-le, arriver un jour à l'autonomie en produits ovins sur notre territoire.





+32 81 24 04 30

[www.collegedesproducteurs.be](http://www.collegedesproducteurs.be)

Avenue Comte de Smet de Nayer 14bte3, 5000 Namur